

**20190603\_DL\_18**

**OBJET :**

Expérimentation du service  
de sauvegarde des données  
publiques

**Date de convocation :**  
24 mai 2019

**Date de séance:**  
**3 juin 2019**

**Date d'affichage :**  
17 juin 2019

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 18

**Membres votants :** 27

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

**Etaient présents :** Jean-Marie BLONDELLE, Gérard CARON, Philippe COCQ, Isabelle DE WAZIERS, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Yannick DESSAINT, François DURIEUX, Emile FOIREST, Fabrice FRION, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART et Jean-Claude PRADEILHES.

**Secrétaire de séance :** Laurent PARSIS

**Pouvoirs :** Ernest CANDELA à Claude DEFLESSELLE  
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE  
Stéphane DECAYEUX à Patricia POUPART  
James HECQUET à Philippe COCQ  
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN  
Marie-Christine MAILLART à Jean-Marie BLONDELLE  
Florence RODINGER à Laurent PARSIS  
François ROUILLARD à Emile FOIREST  
Annie VERRIER à Philippe VARLET

Tenant compte de l'intérêt du service de sauvegarde des données publiques et persuadé qu'il répond à un besoin des communes et établissements publics, le Président propose aux membres du Comité syndical d'approuver la mise en œuvre du service et ses tarifs, à titre expérimental pour l'exercice 2019. Un bilan sera présenté en fin d'année au Comité syndical permettant de jauger l'équilibre du service.

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le projet de Charte de fonctionnement du service de sauvegarde et de disque synchronisé et son annexe technique,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de proposer une solution de sauvegarde des données publiques disponible dans l'infrastructure de son Datacenter, permettant de répondre aux attentes des structures publiques sur le territoire de ses membres.

Considérant que la présente offre de service ne s'applique pas en l'état au Département de la Somme, Amiens Métropole et ville d'Amiens, tenant compte de la spécificité de leurs besoins.

## DELIBERE

**ARTICLE 1** – Le service de sauvegarde et de disque synchronisé est intégré dans le catalogue des services de Somme Numérique selon la tarification suivante :

Services	Tarifs membres € HT	Tarifs non membres € HT
Niveau 1 - modalité simple / FAS	100,00	100,00
Niveau 1 - modalité simple / abonnement annuel	420,00	480,00
Niveau 2 - avec serveur local / FAS	200,00	200,00
Niveau 2 - avec serveur local / abonnement annuel	1 200,00	1 440,00
Equipement boitier de sauvegarde NAS 2 disques	400,00	400,00
Niveau 3 - Back up sauvegarde locale / FAS	400,00	400,00
Niveau 3 - Back up sauvegarde locale / abonnement annuel	1 800,00	2 400,00

Les niveaux de services répondent chacun à des besoins spécifiques et sont décrits dans l'annexe technique de la Charte de fonctionnement.

**ARTICLE 2** – La mise en œuvre de ce service est conditionnée par l'approbation de la Charte de fonctionnement jointe à la présente délibération.

**ARTICLE 3** – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération